



L-9905 Troisvierges  
(Grand-Duché de Luxembourg)

## AVIS AU PUBLIC

Il est porté à la connaissance du public que par délibération du 5 avril 2019, le collège des bourgmestre et échevins de la commune de Troisvierges, a décidé :

qu'à l'occasion du déchargement de l'ascenseur pour le bâtiment en construction à Troisvierges, 70, grand-rue, il y a lieu de porter les restrictions suivantes à la circulation dans la « grand-rue » à Troisvierges, et ceci en date du lundi, 15 avril 2019 de 07 :30 à 16 :00 hrs :

**trottoir fermé le long du bâtiment 70, Grand-rue à Troisvierges.  
Les piétons seront déviés vers le trottoir de l'autre côté de la  
rue.**

La circulation y sera signalée conformément aux prescriptions de Code de la Route. Les infractions aux dispositions du présent règlement sont punies conformément aux dispositions de l'article 7 modifié de la loi du 14.02.1955 concernant la réglementation de la circulation sur toutes les voies publiques, tel que cet article a été amendé par la loi du 13.06.1994 relative au régime des peines.

Troisvierges, date qu'en tête.  
le bourgmestre:  
signé Edy Mertens

pour le secrétaire,

A circular official stamp of the commune of Troisvierges, containing the text 'ADMINISTRATION COMMUNALE' and 'TROISVIERGES'. A blue ink signature is written over the stamp.

enlever le 16.04.19